

2^e partie - Règlement de la consultation

Marché passé selon une procédure adaptée

(article R.2123-1.3° du code de la commande publique)

Étape	Action	Description
1	<u>Accéder au dossier de consultation</u>	Les documents sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plateforme des achats de l'État (PLACE). Pas d'envoi papier.
2	<u>Renseigner sa candidature</u> , au choix	Via le Document Unique de Marché Européen (DUME) simplifié, généré automatiquement au format .xml, à télécharger sur la PLACE puis à renseigner à l'aide de la documentation en ligne disponible ici : https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/documentation/le-portail-web-service-dume/ En cas de groupement, chacun des membres doit fournir un DUME simplifié distinct. Ou via <u>les formulaires DC1 et DC2</u>.
3	<u>Document à fournir à la candidature</u>	Certification CertiForage en cours de validité. <i>Si le candidat retenu ne peut présenter sa certification dans le délai qui lui sera imparti, il sera éliminé et le marché sera attribué au candidat suivant dans l'ordre de classement des offres.</i>
4	<u>Renseigner son offre</u>	Pour <u>chaque lot</u>, les documents à fournir au titre de l'offre sont : - l'acte d'engagement (ATTRI1) ; - le bordereau de prix unitaires (BPU) ; - le mémoire technique (selon le cadre de réponse technique transmis en annexe 3) ; - un RIB. Les documents et informations doivent être rédigés en langue française. <i>Possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :</i> - en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements d'opérateurs économiques ; - en qualité de membre de plusieurs groupements d'opérateurs économiques. <i>En cas de cotraitance (groupement), la solidarité est exigée, pour l'exécution, soit du groupement, soit de son mandataire en cas de groupement conjoint, et ce à l'égard de chacun des membres du groupement.</i> <i>La partie IV devra être signée par l'ensemble des entreprises groupées, ou par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres entreprises du groupement.</i> <i>En cas de sous-traitance, présentation d'un sous-traitant à l'aide du formulaire DC4 dûment rempli et signé.</i> Variantes interdites. Offres valables 120 jours à compter de la date limite de remise de la dernière offre.
5	<u>Signature</u>	Seul le soumissionnaire retenu est tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, afin d'optimiser les délais de procédure, tout soumissionnaire peut le signer dès le dépôt de l'offre.
6	<u>Dépôt sur la PLACE</u>	L'ensemble des pièces doit être déposé sur la PLACE avant les date et heure indiquées sur la PLACE .

Analyse des offres

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée selon les critères pondérés et détaillés ci-dessous.

Toute note technique inférieure à 40/60 entraînera le rejet de l'offre correspondante. Le candidat ne participera pas à l'analyse financière.

Chaque lot est décliné sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire.

LOT 1

Critère technique (60 points)	<u>Sous-critère 1 / Compétences pédagogiques</u> 1) Pertinence de la méthodologie pédagogique / 10 points 2) Qualités des supports et outils pédagogiques / 5 points 3) Articulation et équilibre théorie/pratique / 3 points 4) Modalités de suivi et d'évaluation / 2 points	Noté / 20
	<u>Sous-critère 2 / Compétences et moyens techniques</u> 1) Maîtrise des techniques effectivement utilisables avec l'atelier de l'EAAO / 10 points 2) Maîtrise des différentes techniques de forage / 10 points	Noté / 20
	<u>Sous-critère 3 / Compétences et expérience des intervenants</u> Le candidat doit présenter au minimum 2 CV et au maximum 6 CV. 1) Expérience (E) professionnelle des intervenants / 6 points Nombre et nature des années d'expérience pratique du forage (diversité des situations de forage) : E ≥ 5 ans = 6 pts, E < 5 ans et ≥ 1 an = 3 pts et E < 1 an = 0 pt. 2) Expérience (E) en formation / 4 points Expérience dans la formation professionnelle (expérience auprès d'un public ayant des niveaux différents - capacité à transmettre des connaissances techniques à des agents opérationnels) : E ≥ 5 ans = 4 pts, E < 5 ans et ≥ 1 an = 2 pts et E < 1 an = 0 pt. La note attribuée correspond à la moyenne des notes individuelles.	Noté / 10
	<u>Sous-critère 4 / Expertises</u> 1) Capacités administrative et technique / 6 points 2) Connaissance du ministère des Armées et/ou expérience Afrique/DROM/COM / 4 points	Noté / 10
Critère prix (40 points)	L'analyse est réalisée sur le montant total TTC des prestations. Le montant TTC de l'offre d'un candidat est déterminé par la somme des prix unitaires indiqués dans l'annexe 1 à l'acte d'engagement (bordereau de prix unitaires). Note attribuée = Montant de l'offre TTC la moins disante / Montant de l'offre TTC analysée x note maximale (40)	Noté / 40

Visite préalable facultative

Le candidat pourra, s'il le souhaite, visiter les locaux sur le site de la BA 106 pour la réalisation des formations.

Cette visite n'est pas obligatoire mais peut permettre aux candidats d'analyser la faisabilité des prestations sur site en tenant compte des diverses contraintes et difficultés éventuelles (le matériel SEDIDRILL 410 ayant subi des modifications propres aux besoins de l'EAAO et choix techniques).

Pour la visite des locaux, le candidat prendra contact dans les meilleurs délais avec le service concerné du bénéficiaire (EAAO) : toute demande devra s'effectuer par le biais de l'adresse fonctionnelle de l'escadre : eaao-eio15513.cdt.fct@intradef.gouv.fr, au plus tard 10 jours après la publication de la consultation.

LOT 2

Critère technique (60 points)	<u>Sous-critère 1 / Compétences et moyens techniques</u> 1) Maîtrise des techniques effectivement utilisables avec l'atelier de l'EAAO / 10 points 2) Maîtrise des différentes techniques de forage / 10 points	Noté / 20
	<u>Sous-critère 2 / Compétences et expérience des intervenants</u> Le candidat doit présenter au minimum 2 CV et au maximum 6 CV. 1) Expérience (E) professionnelle des intervenants / 10 points Nombre et nature des années d'expérience pratique du forage (diversité des situations de forage) : E ≥ 5 ans = 10 pts, E < 5 ans et ≥ 1 an = 6 pts et E < 1 an = 0 pt. 2) Expérience (E) en formation / 5 points Expérience dans la formation professionnelle (expérience auprès d'un public ayant des niveaux différents - capacité à transmettre des connaissances techniques à des agents opérationnels) : E ≥ 5 ans = 5 pts, E < 5 ans et ≥ 1 an = 3 pts et E < 1 an = 0 pt. La note attribuée correspond à la moyenne des notes individuelles.	Noté / 15
	<u>Sous-critère 3 / Compétences pédagogiques</u> 1) Pertinence de la méthodologie pédagogique / 10 points 2) Modalités de suivi et d'évaluation / 5 points	Noté / 15
	<u>Sous-critère 4 / Diversité et maîtrise des techniques de forage</u> Nombre et nature des chantiers réalisés ces trois dernières années.	Noté / 10
Critère prix (40 points)	L'analyse est réalisée sur le montant total TTC des prestations du scénario de commande. Le montant TTC de l'offre d'un candidat est déterminé par multiplication des prix unitaires indiqués dans l'annexe 1 à l'acte d'engagement (bordereau de prix unitaires) aux quantités du scénario de commande ci-après : ◦ 1. Forage et développement (incluant les 3 sous-postes) = 2 sessions ◦ 2. Essais de pompes = 3 sessions Note attribuée = Montant de l'offre TTC la moins disante / Montant de l'offre TTC analysée x note maximale (40)	Noté / 40

Négociation

L'acheteur négociera avec les deux meilleures offres.

Toutefois, l'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle qui obtient la meilleure note sur 100.

Engagements RSE du Ministère

Le ministère des Armées est engagé dans une démarche d'achats responsables avec l'obtention des labels « Égalité professionnelle femmes hommes » et « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » (RFAR).

Des informations complémentaires sur les engagements du ministère des Armées et les démarches de labellisation sont disponible sur le site www.achats.defense.gouv.fr.

En outre, ce site a pour objectifs d'accueillir, orienter et informer les entreprises intéressées par les achats émanant du ministère des Armées. Le site publie une information actualisée sur les avis d'appels publics à la concurrence des services acheteurs du ministère par interface avec la plateforme des achats de l'État (PLACE), les prévisions d'achats du ministère et les demandes d'informations (DI/RFI) ainsi que les données essentielles.